

Conseil Municipal du 12 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf, légalement convoqué par voie électronique le sept février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle communale A, sous la présidence de Monsieur Michel WOLOCH, Maire.

Étaient présents : M. BAROTIN Nicolas, Mme BEURTON Sandra, Mme CHARIER Christelle, Mme CHARRIER Christiane, M. CHEVRIER Christophe, Mme GALLAIS Géraldine, M. GERVIER Jean-Philippe, M. GRENET Anthony, M. GUILLOUX Jean-Claude, Mme POINTEAU Nelly, Mme RONDEAU Christine, M. WOLOCH Michel.

Étaient excusés : Mme CLAVIER Sabrina (donne pouvoir à M. GUILLOUX Jean-Claude), M. MOREAU Alain (donne pouvoir à M. WOLOCH Michel)

Était absent : M. RONDEAU Raphaël

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU Christine



Ordre du jour du Conseil Municipal du 12 Février 2024 à 20h00

FINANCES

- 1- Fixation des tarifs de vente de billetterie pour le spectacle « Notre-Dame-de-Paris »
- 2- Fixation des tarifs de location du matériel proposé par la commune au profit d'associations

CONTRATS

- 3- Convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr avec la CAF de Vendée
- 4- Convention de renouvellement d'adhésion à l'« Arche de Noé »

En préambule, le Maire présente à nouveau ses vœux à l'ensemble du Conseil. Il souligne le temps consacré à la vie municipale et sa fierté de travailler avec vous.

01- DEL2024_02_001 : Fixation des tarifs de vente de billetterie pour le spectacle « Notre-Dame-de-Paris »

Le Maire rappelle au Conseil que toute recette liée à l'organisation et la tenue d'un événement payant doit faire l'objet d'une délibération fixant lesdits tarifs.

Un spectacle est organisé en l'église de Châteauneuf, les prix d'entrée sont proposés à 8€/adulte et 5€/enfant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

Article 1 : FIXE les tarifs de vente des tickets d'entrée pour le spectacle « Notre-Dame-de-Paris » comme suit : 8€/adulte et 5€/enfant.

Article 2 : s'ENGAGE à transmettre ladite délibération aux services de la Trésorerie pour la prise en charge des titres correspondants.

02- DEL2024_02_002 : Fixation des tarifs de location du matériel proposé par la commune au profit d'associations

Monsieur le Maire expose le projet de mise en location de matériel communal dans le cadre d'organisation de manifestations par des associations, qu'elles soient communales ou non.

A ce titre, un formulaire de déclaration d'organisation d'une manifestation a été mis en place et est présenté au Conseil municipal.

Il permet de regrouper dans un seul document intuitif l'ensemble des données nécessaires à la bonne organisation d'une manifestation, notamment sur les aspects pratiques, sécuritaires et d'hygiène.

M. BAROTIN Nicolas indique la Communauté de Communes va prochainement acquérir 10 barnums qui pourront être mis à disposition des associations du territoire.

M. GERVIER Jean-Philippe remarque que le lestage peut être inclus avec les barnums, afin que l'ensemble ne soit pas distingué. Cela évitera également de mettre un lestage qui ne soit pas adapté au barnum.

Les tarifs de location sont proposés comme suit :

- barnum de 3 m x 3 m + lestage : 35 € le 1^{er} jour (10 € par jour supplémentaire)
- matériels électriques : 30 € le 1^{er} jour (10 € par jour supplémentaire)

Les cautions sont définies selon les modalités suivantes :

- barnum de 3 m x 3 m : caution de 1 050 €
- matériels électriques : caution de 1 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE

Article 1 : de FIXER les tarifs tels que proposés par le Maire.

Article 2 : d'INTEGRER les tarifs dans la régie de recettes «événements ».

CONTRATS

03- DEL2024_02_003 : Convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr avec la CAF de Vendée

Pour accompagner et informer les familles tout au long de leur vie de parents (petite enfance, enfance et adolescence), la CAF de la Vendée a créé le site monenfant.fr.

Ce site a pour vocation d'accompagner et d'informer les familles tout au long de leur vie de parents. Il vise notamment à faciliter les recherches des familles en matière d'accueil et les structures.

Un Espace professionnel (Extranet) est mis à disposition des partenaires pour compléter leurs données.

Une convention d'habilitation est donc prévue entre la CAF et le fournisseur de ces renseignements.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE

Article 1 : d'AUTORISER le Maire à signer la convention d'habilitation informatique « Structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr les données relatives à l'établissement d'accueil périscolaire de Châteauneuf.

04- DEL2024_02_004 : Convention de renouvellement d'adhésion à l'« Arche de Noé »

L'association L'Arche de Noé de type loi 1901 créée en Octobre 1992 a pour vocation de recueillir les chiens et chats abandonnés ou errants et de retrouver leurs maîtres ou de nouveaux maîtres.

Le Maire rappelle qu'une procédure de recherche des propriétaires et de gardiennage a été mise en place, notamment avec un lecteur de puces et un protocole de suivi informatique.

La convention d'une durée d'1 an reconductible permet de fixer les conditions techniques et financières dans lesquelles se déroulent le transfert et la prise en charge des chiens susceptibles d'être recueillis au sein de l'Arche de Noé. Après un délai de 8 jours, la convention stipule que la commune s'engage à confier les animaux à l'association.

Le mode de calcul de participation est proposé par L'Arche de Noé comme suit : soit 1 118 habitants, à raison de 0,50€ par habitant, soit 559 €.

Pour info, la dernière convention de 2023 faisait état d'une participation à hauteur de 567 € (1 134 habitants).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

Article 1 : AUTORISE le Maire à signer ladite convention suivant les modalités précitées.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

DIA 085 062 23 C0014	27/10/2023	AD 2/1 744 m2	Route de l'Ouche Papillon
DIA 085 062 23 C0015	06/12/2023	AD 127/605 m ²	27, rue de la fontaine
DIA 085 062 23 C0016	07/12/2023	AE 149/734 m ²	10, rue du vigneau
DIA 085 062 24 C0001	24/01/2024	AD 151 - AD 155 / 301m ²	Impasse de la Mongie

DÉCISIONS MUNICIPALES

La liste suivante n'est pas vouée au vote du Conseil municipal. Le Maire a délégation pour signer l'ensemble des marchés et contrats passés sous 25 000 €.

Pour information :

Date	Objet	Opérateur économique	Montant en € TTC
01/12/2023	Pavillon de pavoisement et panneaux de signalisation	JPP	663,54 €
08/12/2023	Bulletin municipal 2024	Mademoiselle Créa	880 €
22/12/2023	Paniers garnis de fin d'année	Moulins VOLTIER	922,50 €

23/12/2023	Livres de bibliothèque	AU CHAT LENT / Maison de la Presse	724,71 €
12/01/2024	Assurance du personnel	CNP Assurances	8 818,41 €
25/01/2024	Assurances de la commune	SMACL	6 972,28 €
02/02/2024	Location de la nacelle	NEW LOC	401,16 €
01/02/2024	Distribution du bulletin municipal	LA POSTE	198,71 €

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Nelly POINTEAU (Urbanisme, Voirie et Patrimoine) :

Point sur le CTM : fixer une date pour le visiter avec l'équipe municipale.

Copil Bibliothèque : la 1^{ère} réunion s'est déroulée, en l'absence de deux personnes usagères de la bibliothèque. La prochaine date sera fixée ultérieurement.

Projet travaux de voirie 2024 : Priorités → curage des fossés

PLUi : derniers rectificatifs

Edifices religieux : église et Calvaires et Croix de Missions à rénover ?

Point ostéopathe : devis en cours

Panneaux signalisation « Le Petit Moulin de Châteauneuf » retirés par l'ARD et stockés atelier

Visite du composteur partagé de SCL pour les habitats collectifs et les quartiers demandeurs

Association des Locaux-Moteurs : équipe de 3 habitants relais avec pour mission principale de faire connaître les dispositifs d'amélioration de l'habitat de CGC en allant à la rencontre des hbts à domicile

Visite Villes et Villages Fleuris : accompagnement par le CAUE

Demande de Foodtruck produits locaux et écoresponsables 1 fois par semaine Arnaud Tanguy

Monsieur Alain MOREAU (Administration générale, Finances, Communication) :

TERRES de jeux → Programme et projets à venir

Sentiers de randonnées + Observatoire de cigognes CLAC et Office du Tourisme

Formulaire d'organisation d'une manifestation → Réunion avec le COF

Budget 2023

Résultats du Téléthon 2023 → si prochain fin novembre 2024

Concert du nouvel an → retour positif

Madame Christine RONDEAU (Affaires sociales et scolaires, CMJ) :

Point LG SOLICAR : 5 bénévoles chauffeurs

CCAS Goûter des aînés → réussite avec 55 participants et une animation très appréciée

CMJ : Projets et sortie : 22 Mai sur Nantes pour visiter l'Hôtel de Région puis balade aux machines de l'Île

Projet partagé avec 2 autres CMJ

Pour les seniors : Atelier Garder la Forme dans le cadre du Label Terre de Jeux 2024 du mercredi 10 janvier au 7 février → Balades écriture, culturelle, sports et santé

Ateliers numériques individuels avec CGC les semaines impaires le jeudi de 14h à 17h en mairie

Atelier parentalité sur le thème « Accompagner la consommation jeux vidéo, alcool, tabac, stupéfiants ... » le mercredi 17 janvier avec Alice

Exposition « Sauvages des rues, belles et rebelles » le 06 avril → Temps Citoyen + troc aux plants + fête des bibliothèques

Population légale INSEE : Au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 1 154 habitants (DGF)

Demande de participation aux frais de scolarité école privée de Bois de Céné : retour favorable à la prise en charge des frais de scolarité des enfants scolarisés pour 3 élèves.

Demande de participation aux frais de restauration de l'école du Marais de Sallertaine :

Souhait de la collectivité : $1,20 \text{ €} \times 144 \text{ jours} \times 9 = 1\,382,40 \text{ €}$

Une commune n'a pas vocation à payer les frais de restauration scolaire ou de périscolaire.

Élections européennes : tour unique le 9 juin 2024 de 8h à 18h puis dépouillement

Après 15 ans à la tête des ACPG - CATM, (ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE ET MAROC) M. Laurent RENAUDIN a passé la flamme de la présidence de l'association des anciens combattants à M. Bruno CHANU. La section des CATM OPEX et Veuves de Guerre est entre de bonnes mains.

Proximité gendarmerie brigade de Challans le mercredi 14 février de 9h à 12h

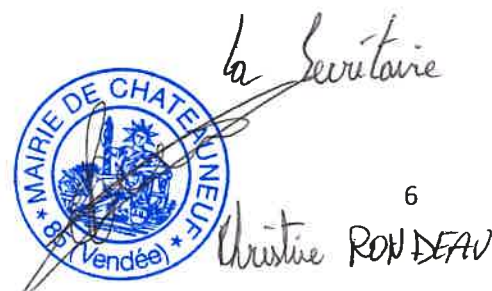
Appel téléphonique de Joan Guyon qui voulait savoir la position du maire face à la crise agricole.

Prochain conseil municipal le mardi 26 mars à 19h30

La séance est levée à 21h35.

le Maire

Michel WOLOCH

la Secrétaire

Christine RONDEAU

